

# PROPOSITION POUR UNE MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE DE LA REDISTRIBUTION

par

J. DESCE, A. FOULON, P. KENDE, L. LÉVY-GARBOUA

## PLAN

INTRODUCTION .....	34
1. CONCEPTS ET DÉFINITION .....	35
1.1. Du « champ » de la redistribution .....	35
1.2. Définitions .....	37
1.3. Les agents de la redistribution .....	38
1.4. Les flux de redistribution .....	40
1.5. Notations, indicateurs de redistribution .....	41
1.6. Quelques élargissements possibles du champ d'étude .....	42
2. PROBLÈMES DE MÉTHODOLOGIE .....	44
2.1. L'évaluation des avantages collectifs réaffectés .....	44
2.2. Catégories de ménages .....	44
2.3. Le bilan .....	46
CONCLUSION .....	51
ANNEXE .....	52
BIBLIOGRAPHIE .....	57
Consommation n° 4, 1970.	33

## INTRODUCTION

La réalité économique est faite de disparités de revenus tirés du travail et du capital ainsi que d'inégalités des chances et le peu qu'elle enseigne suffit à indiquer, sinon à mesurer, l'inégalité des utilités et des satisfactions que les individus peuvent obtenir grâce à ces revenus.

De tous temps, le Prince puis l'État et parfois les particuliers se sont efforcés d'y remédier par des moyens divers bénéficiant aux esclaves, aux pauvres, aux malades, aux orphelins, etc. Le dénominateur commun de ces politiques, souvent partielles et imparfaites de redistribution, est de corriger les résultats issus des mécanismes de production concernant l'allocation des revenus en constituant, sur les ressources disponibles de la Société, des « fonds collectifs » publics ou privés, en espèces ou en nature, dont les bénéficiaires ne sont pas ceux qui en auraient été les premiers destinataires dans une situation de libre jeu de l'économie.

Dans la mesure où le développement et la croissance économiques suscitent des occasions de plus en plus fréquentes d'inégalités que la Société, pour de nombreux motifs, ne peut accepter, des mécanismes correcteurs redistributifs de revenus ont été mis en place progressivement. Mais qu'il s'agisse du revenu familial, de l'accès à l'enseignement, des risques de la maladie, etc., ces inégalités sont appréciées par rapport à des critères très hétérogènes : l'ensemble de la politique de redistribution de revenus se compose d'une mosaïque enchevêtrée de mesures très disparates incluant des dégrèvements et taxations très différenciés, des prestations avec ou sans contrepartie, des transferts en espèces ou en nature et des allocations de services gratuits ou à prix plus ou moins subventionnés, dont l'effet résultant sur le niveau de vie et le bien-être des individus n'est pas évaluable directement.

C'est pourquoi un peu partout dans le monde, les Pouvoirs Publics cherchent à dépasser les définitions classiques des comptes de ménages dans la comptabilité économique traditionnelle, pour se doter de comptes sociaux qui intègrent les évaluations des services — collectifs ou autres — affectant le bien-être des individus. C'est dans ce sens que sont entrepris certains travaux aux États-Unis, à l'O.N.U. ou à la C.E.E. qui visent à élaborer une méthodologie uniforme de prise en compte des consommations financées par des mécanismes collectifs.

Pour la France, on a déjà pu chiffrer — ne serait-ce que grossièrement — les dépenses diverses que les collectivités publiques ainsi que certaines administrations privées financent sous forme de prestations qui vont directement ou indirectement vers les ménages. Tel était, en particulier, l'objectif que s'était fixé le C.R.E.D.O.C. pour ses recherches sur la « Consommation Élargie » et dont les premiers résultats ont été publiés ici-même (1). Une étape suivante de cette même recherche consiste à confronter la masse monétaire des consommations publiquement financées avec les dépenses de consommation individuelle **nette d'impôt** (ceci pour aboutir à des chiffres évalués uniformément au coût des facteurs). Mais tous ces essais de mesure restent à un niveau global.

---

(1) Cf. J. DESCE : « Consommation Individuelle et Consommation Collective », *Consommation*, n° 2, 1969.

Il est cependant à la fois possible et souhaitable de prolonger la même recherche dans une autre direction, celle des effets catégoriels qui se produisent aussi bien à propos du financement des services collectifs qu'en rapport avec leur distribution. En effet, si à l'échelle globale, tout ce que les collectivités dépensent trouve sa contrepartie exacte côté « ressources » des mêmes organismes, par contre, à l'échelle des ménages ou des catégories sociales, les effets sont différenciés : ceux qui financent certains circuits de redistribution n'en sont pas forcément les bénéficiaires directs ; du moins est-il peu probable qu'ils le soient au prorata exact de leurs contributions financières. Dans le système de la Sécurité Sociale — pour ne prendre qu'un exemple entre autres — les soins accordés aux jeunes ou aux retraités sont financés grâce aux cotisations des personnes actives. Ce qui est d'ailleurs fort logique, car si les créanciers et les bénéficiaires étaient identiques pour chaque opération, les mécanismes de redistribution n'auraient aucune raison d'être.

A la différence des estimations globales de la consommation « élargie », *une étude sur la redistribution s'oriente donc vers une analyse menée par catégories sociales en vue de dresser séparément pour chacune d'elles, le bilan des contributions et des bénéfices.*

La présente note a pour but de mettre en lumière les problèmes qui se posent à propos d'une telle étude et qui sont : a) d'ordre conceptuel et b) d'ordre méthodologique. On examinera successivement ces deux groupes de problèmes pour déboucher sur une proposition d'étude qui soit à la fois cohérente et opératoire. Cette note comporte aussi quelques estimations chiffrées — concernant l'année 1965 — pour fixer les idées sur les quantités globales qu'il s'agit de décomposer dans une optique des bilans catégoriels.

## 1. CONCEPTS ET DÉFINITIONS

### 1.1. — DU « CHAMP » DE LA REDISTRIBUTION

Bien qu'il ne puisse totalement s'en désintéresser, il n'appartient pas à l'économiste, mais au sociologue et au politologue, de clarifier et de scruter les motifs profonds des actes du législateur qui ont pour effet des « redistributions ». Selon que ces actes concernent la santé, l'éducation, l'assistance aux pauvres ou le recyclage professionnel, les motifs peuvent être d'ordre différent, à savoir politique, économique, éthique, etc. Les buts eux-mêmes peuvent varier d'une période à l'autre pour des raisons politiques, sociales ou plus spécifiquement techniques. Ce qui est malgré tout commun aux actes que nous considérons comme « redistributifs », abstraction faite de la diversité des motivations, c'est l'intervention des circuits de financement, tantôt publics, tantôt para-publics mais qui ont, même dans ce dernier cas, un caractère contraignant.

Autrement dit, la redistribution prend son départ au moment où les Pouvoirs Publics interviennent dans le jeu économique pour peser sur la distribution des ressources matérielles ou intellectuelles de la communauté. Il serait d'ailleurs difficile de trouver de nos jours un seul État qui consente à abandonner cette distribution au seul jeu des forces économiques ; partout les Pouvoirs Publics s'engagent à intervenir, soit pour réaliser des objectifs propres, soit pour corriger les disparités — des revenus monétaires ou des situations réelles — qui apparaissent dans la distribution primaire des ressources.

De nos jours, dans un système économique comme celui de la France, les objectifs de la redistribution peuvent être résumés sous les trois rubriques suivantes :

a) *Partage collectif de risques* : assurances maladie et automobile, aide médicale, assurance chômage, indemnisation des rapatriés, etc.

b) *Corrections autoritaires de l'allocation des ressources* : soit directement par modification des revenus au moyen de la fiscalité, de la parafiscalité et des transferts sociaux, soit par l'obligation d'utiliser certains services telle la scolarité obligatoire jusqu'à un âge minimum.

c) *Incitations, positives ou négatives, à l'obtention de certains biens ou services* par exemple : prime d'épargne logement, réduction du tarif S.N.C.F. pour les congés payés, ou en sens inverse taxation élevée des biens de luxe.

Quant aux moyens d'atteindre ces objectifs, ils recouvrent :

— d'une part les prélèvements collectifs sur ressources primaires par la fiscalité directe et indirecte, la parafiscalité des cotisations sociales et les primes d'assurance.

— d'autre part, l'allocation de prestations sociales en nature ou en espèces, de transferts (les subventions, les bourses, l'assistance...) ainsi que les services collectifs « gratuits » alloués soit à des parties définies de la population (éducation), soit à l'ensemble de la société (contrôle sanitaire des produits agricoles...).

On remarquera qu'en ce qui concerne les prélèvements collectifs, certains peuvent avoir un objectif précis (par exemple les cotisations sociales destinées à couvrir les risques de maladie ou de chômage) et les modalités être telles que les conséquences, sinon les objectifs explicites, aboutissent à une correction autoritaire et inégalitaire du revenu, notamment par des cotisations à taux progressif sur le revenu. De même, pour la réaffectation de ces ressources collectives, l'objectif premier peut correspondre à une correction de revenu (par exemple par l'allocation de bourse ou de subvention) et avoir pour résultat une incitation à se loger mieux. C'est dire non seulement que dans la majorité des cas, l'objectif visé par telle ou telle modalité de redistribution n'est pas unique, mais encore qu'il est difficile de déterminer si ceux qui étaient visés n'ont pas interféré avec d'autres non prévus par les dispositions originales.

La redistribution des ressources au profit des ménages tient par ailleurs une place très large dans l'économie nationale. En 1965 et pour s'en tenir aux conventions de la Comptabilité Nationale <sup>(1)</sup>, les ressources provenant de flux redistributifs des prestations sociales, transferts et assurances représentaient 21,8 % du Revenu Brut <sup>(2)</sup> des ménages alors que les prélèvements collectifs sous forme d'impôts directs et indirects <sup>(3)</sup>, de cotisations sociales et de primes d'assurance en représentaient 21,5 %. D'une façon plus générale, l'ensemble des prélèvements collectifs reçus par les Administrations provenant des autres agents économiques au titre des impôts, cotisations sociales et primes d'assurance se montait à 39,4 % du Produit National Brut.

Cette première quantification globale — qui sera révisée un peu plus loin — ne donne bien entendu qu'un ordre de grandeur de l'importance des phénomènes visés. Elle correspond à une délimitation encore toute provisoire de ces phénomènes car elle ne repose sur aucune définition rigoureuse. Avant de nous attacher à l'analyse des faits réels ainsi circonscrits, il est indispensable de compléter et de préciser leur définition.

(1) Les Comptes de la Nation, base 1962. Résultats d'ensemble des Comptes. Série 1959-1966, INSEE, 1970.

(2) Revenu brut y compris cotisations sociales salariales.

(3) Impôts indirects estimés à 15 % de la consommation des ménages, soit environ 11 % du Revenu Brut.

## 1.2. — DÉFINITIONS

Puisque le terme de « redistribution » évoque plusieurs idées et qu'il s'emploie assez couramment dans le langage économique, il convient de commencer par écarter les acceptions qui ne correspondent pas à l'orientation de notre étude.

A) Ainsi, certains phénomènes de « redistributions » s'attachent aux mécanismes propres à l'économie de marché et se produisent sans intervention aucune de la part des Pouvoirs Publics. Citons comme exemple les concentrations monopolistiques qui peuvent avoir un effet sur la distribution des revenus, ou l'inflation dont les effets « redistributifs » sont certains. Tous ces phénomènes resteront en dehors de notre champ d'investigation pour la bonne raison qu'ils n'ont pas de support direct avec les prélèvements et les réaffectations opérés par les finances publiques.

Il serait certes tentant de faire ressortir des effets de redistribution de la comparaison entre l'allocation de ressources dans l'économie réelle et une situation théorique correspondant à l'optimum parétien. Pour riche d'enseignements qu'elle puisse être, cette comparaison ouvrirait à l'infini le champ d'étude puisqu'elle impliquerait l'analyse de l'ensemble des mécanismes d'allocation de ressources y compris ceux de la distribution primaire des revenus des facteurs de production. En outre, elle présenterait l'inconvénient de faire une trop grande place au subjectivisme (problème des prix et des taux de rémunération « justes », détermination des points d'équilibre, etc.). Enfin, elle soulèverait des objections de principe de la part de ceux qui contestent la validité de la théorie générale de l'équilibre.

B) Une deuxième approche serait de limiter le champ d'investigation à la seule étude des revenus de transfert. Les prélèvements collectifs étant retenus en totalité, les réaffectations pourraient être étudiées soit dans une optique large (elles comprendraient alors des revenus primaires, à savoir les traitements des fonctionnaires), soit dans une optique étroite (seuls seraient alors étudiés les flux monétaires véhiculant des revenus secondaires, par exemple l'assistance, les pensions, etc.). Dans la mesure où les administrations privées et certaines institutions de type assurance, loterie, P.M.U., etc. seraient comprises dans l'étude, celle-ci couvrirait effectivement tout le champ des transferts monétaires.

Dans l'hypothèse « large » cette délimitation de la redistribution reviendrait à étudier le budget de l'État et des collectivités locales. Dans l'hypothèse « étroite » elle serait d'un intérêt encore plus maigre car elle ignorerait totalement les réaffectations qui ne s'effectuent pas sous la forme d'une prestation monétisée (exemple : enseignement public, utilisation du réseau routier). En fin de compte, cette définition ne retiendrait que les aspects conventionnels des circuits de transferts sans fournir des éléments complets pour des bilans catégoriels.

C) La définition qui sera la nôtre dans la suite de l'étude part, elle aussi, de l'idée de transfert mais en l'élargissant au point de comprendre les consommations collectives, pour autant que les bénéficiaires en seront socialement « identifiables ». *Dans notre acception, la redistribution sera définie comme la différence entre ce qu'un individu, un ménage ou un groupe social paie sur les ressources tirées de son travail et de son patrimoine aux administrations publiques ou para-publiques, et ce qu'il en reçoit sous forme, d'une part, de transferts au sens large, et d'autre part, de consommations collectives.*

Dans un sens cette définition est conventionnelle car elle fait appel à des concepts eux-mêmes conventionnels de revenus primaires, de transferts, de consommations collectives, etc... D'autre part, sans ignorer

l'inégalité des situations de départ (celles qui précèdent les prélèvements), elle la considère comme une « donnée » dont la connaissance permet d'apprécier les effets plus ou moins correctifs des mécanismes de redistribution. Tout le sens de la démarche ainsi définie est de dresser des bilans qui opposent à ces situations de départ, les situations d'arrivée (celles qui résultent des réaffectations).

Dans une première approche, ces bilans seront dressés en termes monétaires. Cela veut dire que les réaffectations seront estimées, non par rapport à des prix théoriques ou des prix de référence enregistrés sur le marché pour des services comparables, mais seulement par la dépense effectuée par l'agent redistributif, c'est-à-dire aux coûts des facteurs (1). D'autres possibilités — moins directement comptables — seront envisagées dans une approche ultérieure (2).

### 1.3. — LES AGENTS DE LA REDISTRIBUTION

La définition qui précède convient à deux types d'analyse des flux de transfert :

Une première analyse accepterait le découpage des agents économiques selon plusieurs fonctions ainsi que le fait, par exemple, la Comptabilité Nationale. Elle étudierait les flux redistributifs entre les entreprises non financières, les institutions financières, les ménages et les administrations en privilégiant notamment ceux qui concernent les ménages par rapport aux autres agents. On mettrait ainsi en lumière une redistribution dont on verra (3) qu'elle est négative pour les ménages et pour les entreprises et positive pour les administrations. Mais, à supposer même que l'on affine l'analyse au niveau de catégories d'entreprises, de ménages et d'administrations, on ne distinguerait que des effets très globaux et on ne mettrait en évidence qu'une partie des flux redistributifs.

Une deuxième analyse plus poussée, ferait alors apparaître tous les phénomènes de redistribution qui touchent, directement ou non, les ressources des ménages. En fait, dans un sens très large, tous les fonds prélevés sur les individus leur « reviennent » sous la forme d'une prestation quelconque, ne serait-ce que l'entretien d'un appareil administratif ou la Défense Nationale... Mais même dans un sens plus étroit, beaucoup de fonds qui, dans l'analyse précédente, seraient attribués aux administrations ou aux entreprises, pourraient être imputés aux ménages, de même que certaines contributions — apparemment effectuées par les entreprises — les frappent indirectement : les impôts indirects sont répercutés dans les prix de vente des biens et services, de même les subventions, les cotisations sociales des employeurs n'ont de patronales que le nom et correspondent en réalité à une partie indirecte des rémunérations brutes des salariés, etc...

(1) Cf. Ci-dessous § 2.1.

(2) C'est ainsi qu'il a paru possible, à certains d'entre nous, d'étudier l'effet de la redistribution, non sous l'angle des bilans comptables, mais sous l'angle des satisfactions réelles que les réaffectations sont en mesure de conférer. Dans cette optique, qui va au-delà de l'approche descriptive, la redistribution est définie comme l'ensemble des actions économiques d'origine publique qui visent à annuler les tensions (en fait, les disparités) sociales.

Pour suggestive qu'elle soit, cette formulation demande encore à être précisée en théorie. Disons, en bref, que pour cette approche, la « tension sociale » est mesurée par la proportion des ménages qui sont défavorisés par rapport à une norme de consommation. Leur « niveau de tension » résulte de la différence entre cette norme et leur niveau effectif relativement à un ensemble précis de consommation (ex : logement). Une catégorie sociale est défavorisée lorsque son « niveau de tension » est positif.

Cette démarche postule, bien entendu, la connaissance de ce qu'il est convenu d'appeler les besoins socialement reconnus (= la norme) qui évoluent évidemment avec le mode de vie et les techniques de production. Les applications possibles d'une appréciation qualitative de ce genre doivent, sans doute, se limiter à des fonctions de consommation à propos desquelles la (ou les) norme(s) sociale(s) tendent à se révéler avec un minimum d'objectivité ne serait-ce que consensuelle. On tentera plus loin de préciser les formules d'application possibles.

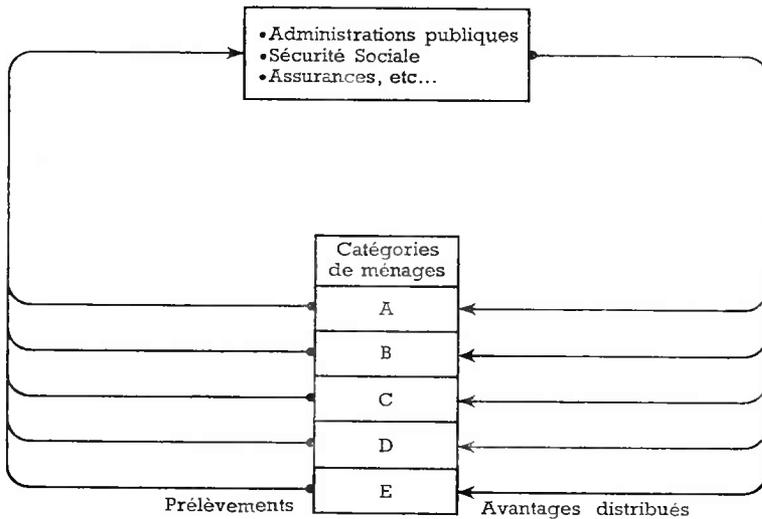
(3) Cf. Les tableaux I à III.

Conformément à cette optique, l'analyse n° 2 privilégierait une seule catégorie d'agents — les ménages — tandis qu'elle ne s'intéresserait aux administrations que dans la mesure où elle assument un rôle d'agent percepteur et répartiteur. A la limite, les entreprises pourraient disparaître de l'analyse puisqu'elles ne constituent qu'une catégorie d'écran dont les prélèvements et les avantages collectifs sont à affecter aux ménages : les cotisations sociales patronales aux salariés, les impôts indirects aux consommateurs, les impôts directs et sur le capital aux propriétaires des entreprises, les subventions selon leur nature aux ménages producteurs ou consommateurs, etc... (1).

D'autre part, on ne prendrait pas en considération, au moins en première analyse, certains circuits redistributifs qui ne passent pas par le canal des administrations et dont les entreprises sont les agents répartiteurs directs sous forme de suppléments de prestations de Sécurité Sociale ou d'opérations des Comités d'Entreprises. Ils ne représentent probablement qu'une infime part de la redistribution totale. Leur prise en compte exigerait une analyse sectorielle des entreprises à un niveau très détaillé, ce que les statistiques disponibles ne permettent pas.

La deuxième méthode, qui est celle que nous préconisons, implique bien entendu que les ménages soient découpés en catégories sociales à définir (2) pour qu'on puisse analyser séparément les « échanges » qu'ils entretiennent avec les administrations publiques et para-publiques. La nature de ces « échanges » peut se schématiser de la façon suivante :

Figure 1



(1) En fait, il subsistera toujours quelques postes — par exemple, des subventions accordées à certaines productions intermédiaires ou, du côté des prélèvements sur les entreprises, l'impôt sur les bénéfices — qu'il sera pratiquement impossible de ramener à une catégorie sociale statistiquement identifiable.

(2) Cf. ci-dessous § 2.2.

#### 1.4. — LES FLUX DE REDISTRIBUTION

En se référant aux définitions de la Comptabilité Nationale, on définira ce que dans la suite de l'étude on entend par revenus primaires bruts, prélèvements collectifs et avantages collectifs.

1.4.1. *Revenus primaires bruts* : ceux-ci doivent être compris comme les revenus du travail et du capital avant déduction des charges fiscales et sociales, c'est-à-dire essentiellement comme la distribution de la valeur ajoutée (des entreprises et administrations) (1). Ils comprennent :

- Les salaires bruts (y compris les cotisations sociales patronales et les avantages en nature) ;
- Les revenus bruts des entrepreneurs individuels ;
- Les revenus bruts d'exploitation des ménages ;
- Les intérêts, dividendes et les fermages et métayages ;
- Les revenus de la propriété intellectuelle ;
- Les transferts nets de revenus avec l'extérieur.

1.4.2. *Prélèvements collectifs* : ce sont ceux qui sont perçus autoritairement par les collectivités publiques ou à la suite d'un contrat par les compagnies d'assurance. Ils incluent :

- Les cotisations sociales salariales, patronales et volontaires ;
- Les impôts directs et indirects ;
- Certaines primes d'assurance (afférentes à une obligation légale).

1.4.3. *Réaffectations collectives* : elles comprennent tous les flux suivants :

a) Les transferts directs, à savoir :

- Les prestations sociales versées par les administrations publiques et la Sécurité Sociale.
- L'assistance ;
- Les indemnités d'assurance ;
- Les subventions d'exploitation et d'équipement reçues par les ménages ;
- Les dommages de guerre (2).
- etc.

b) Les subventions accordées à des tiers (entreprises) pour autant qu'elles ont un effet mesurable sur les prix et services achetés par les ménages, c'est-à-dire, que cet effet est susceptible d'être ventilé entre catégories sociales distinctes.

c) Les consommations collectives « divisibles » (éducation, santé, culture, loisirs) pour autant qu'elles sont financées par les prélèvements collectifs.

Nous entendons par « divisibles » en ce contexte, les dépenses publiques dont il est possible d'identifier — selon une nomenclature sociale à préciser — les bénéficiaires. Sinon, on parlera de consommation « indivisible » (voir d). Il est à noter que la « divisibilité » ainsi définie est une réalité socialement observée, non une réalité comptable. En attendant qu'elle le devienne, nous évaluerons la part desdites consommations qui revient à chacun des groupes sociaux en leur affectant une « probabilité de participation » tirée bien entendu des taux de participation observés (ex : nombre relatif des fils de cadres moyens dans les établissements d'enseignement supérieur).

(1) Le revenu primaire brut est donc entendu ici comme une notion comptable observée et non comme les ressources qui proviendraient des facteurs de production dans une situation théorique où, au sens large, l'État et les collectivités publiques n'interviendraient pas.

(2) On remarquera que, tant pour les prélèvements fiscaux que pour les réaffectations collectives, les mécanismes peuvent toucher soit le revenu courant (I.R.P.P.) et la consommation (impôts indirects), soit l'épargne et le patrimoine (impôt sur le capital, dommages de guerre,...). Cf. ci-dessous § 1.6.

d) Les consommations collectives « indivisibles » (qui bénéficient à des catégories non ou mal identifiables) au rang desquelles on rangera :

- les dépenses d'infrastructure de la Nation (réseau routier, etc...) qui profitent à l'ensemble de la collectivité ;
- les frais généraux des administrations ;
- les budgets de sécurité et de la Défense Nationale ;
- et mêmes les dépenses d'éducation, etc... en ce qu'elles comportent d'indivisible (ex : centres de recherches).

La divisibilité ayant déjà un sens précis dans la littérature économique, on pourrait aussi bien parler de services collectifs « généraux » (« d ») et « individualisables » (« c ») étant entendu que tout ce qui est individualisable théoriquement n'est pas toujours chiffrable en tant que tel. Avec l'affinement des comptes publics, il y a donc un passage de « d » à « c », certains groupes de dépenses collectives devenant de plus en plus individualisables (et « divisibles » en ce sens). Notons aussi qu'on peut distinguer parmi les réaffectations individualisables, certaines qui sont imposées aux ménages (exemple : scolarité obligatoire), d'autres qui sont octroyées par mesure de faveur collective à des bénéficiaires définis par la loi, d'autres enfin auxquelles on participe *facultativement* à la suite d'une décision individuelle (exemple : visite d'un musée, fréquentation d'une maison de la culture, etc.).

#### 1.5. — NOTATIONS, INDICATEURS DE REDISTRIBUTION

Si l'on appelle :

- Les revenus primaires bruts :  $Y_1$
- Les prélèvements collectifs :  $R_1$
- Les avantages collectifs réaffectés :  $R_2$
- Le revenu secondaire :  $Y_2 = Y_1 + (R_2 - R_1)$

la redistribution pour une catégorie « i » d'un ensemble  $n$  de ménages pourra être mesurée par les coefficients suivants :

— Effet net de redistribution :  $X_1 = R_{2i} - R_{1i} = Y_{2i} - Y_{1i}$

— Efficacité de la redistribution :  $\alpha_i = \frac{R_{2i} - R_{1i}}{R_{1i}} = \frac{X_i}{R_{1i}}$

— Coefficient de redistribution :  $\beta_1 = \frac{R_{2i} - R_{1i}}{Y_{1i}}$

Mais ainsi qu'on le verra dans la seconde partie,  $\sum_{i=1}^n R_{2i} - \sum_{i=1}^n R_{1i}$  n'est

pas nécessairement nulle dans toutes les hypothèses.

Soulignons que les symboles  $\alpha$  et  $\beta$  n'ont qu'une valeur purement comptable. Si l'on veut aller plus loin dans l'appréciation, par exemple pour mesurer quelque chose comme l'utilité sociale des réaffectations  $R_2$ , il est nécessaire de se référer aux « tensions » atténuées ou supprimées par celles-ci (au sens de la note 2 en page 38 supra).

Appelons  $T_{ij}$  la « tension » observée dans le groupe « i » au sujet d'une fonction de consommation « j » (par exemple : éducation). Définissons  $T_{ij}$  comme la différence monétaire entre, d'une part le prix des biens et services nécessaires à une consommation « normale » en ce domaine  $C_{nj}$ , et d'autre part, les ressources que le groupe « i » est capable de lui consacrer sans subvention d'origine publique ( $C'_{ij}$ ) avec :

$$T_{ij} = C_{nj} - C'_{ij}$$

Notons que la détermination de  $C'_{ij}$  n'est pas sans problème car, en bonne logique, il faudrait chiffrer ici la valeur qu'aurait cette consommation en l'absence des prélèvements  $R_1$ . Quant à  $C_{nj}$ , sa valeur ne peut être qu'arbitraire selon ce que l'on considèrera comme « norme » sociale dans le domaine « j ». La norme subjective, pour tel groupe social « i », ne correspond pas forcément au niveau modal ; or, ce sont bien des normes subjectives qui déterminent les attentes et, partant, les tensions. Cela dit, un coefficient de réussite  $\gamma$  de la redistribution pourrait être défini par la formule :

$$\gamma_{ij} = \frac{R_{2ij}}{T_{ij}}$$

ou, compte tenu de l'indétermination de  $C'_{ij}$ , on se limiterait à une estimation d'un indicateur de tension plus grand qui serait :

$$\delta_{ij} = \frac{C_{nj}}{C_{ij}}$$

où  $C_{ij}$  représente la *dépense brute observée* de la consommation « j » du ménage « i ». Il est admis que la valeur de celle-ci est une fonction des subventions ou incitations représentées par  $R_{2ij}$  (qu'elle comprend par ailleurs).

#### 1.6. — QUELQUES ÉLARGISSEMENTS POSSIBLES DU CHAMP D'ÉTUDE

Si l'on admet que les actes redistributifs visent en général une certaine harmonisation des « modes de vie », ils doivent être analysés, non seulement en termes de ressources, mais aussi dans leurs effets sur la situation réelle des ménages.

Sur le plan des comptes du ménage, « l'effet de redistribution » peut être considéré comme ayant une influence sur la consommation et sur l'épargne telle que pour une catégorie de ménages « i » :

$$X_i = R_{2i} - R_{1i} = a C_i + b S_i$$

$$\begin{aligned} \text{soit : } Y_{2i} &= Y_{1i} + (R_{2i} - R_{1i}) = C_i + S_i + a C_i + b S_i \\ &= C_i (1 + a) + S_i (1 + b) \end{aligned}$$

Tous les avantages et prélèvements étant valorisés par rapport aux flux monétaires observés, on pourrait définir la redistribution ainsi estimée comme *la redistribution comptable globale*.

Un tel calcul ignore cependant les avantages (ou les désavantages) externes collectifs non monétisables qui, sans être au sens strict « redistribués » affectent inégalement les différentes catégories de ménages : proximité d'équipements collectifs, degré de pollution, etc... Une première extension de l'étude pourrait s'attacher à l'évaluation de ces effets indirects et, à supposer que le problème de leur valorisation monétaire soit résolu, l'ensemble de ces avantages nets, positifs ou négatifs, que l'on symbolisera par :

$$\Omega = w_1 + w_2 + \dots + w_k$$

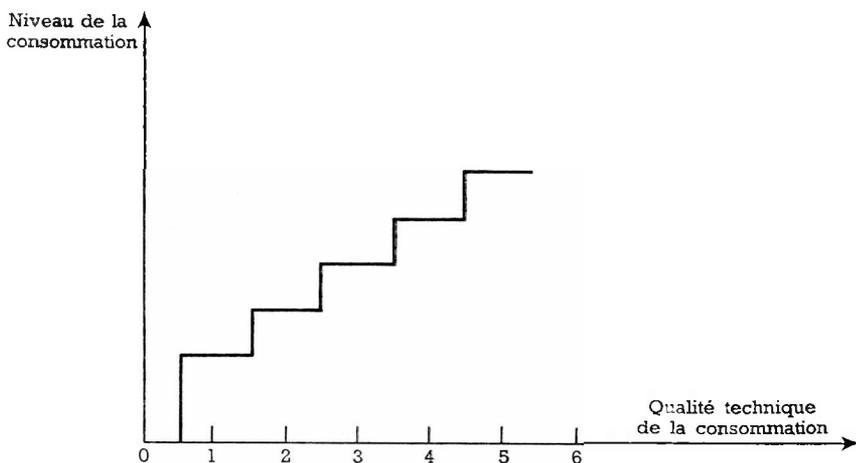
sera réparti dans la population de telle façon que pour une catégorie de ménages « i » on aura :

$$R_i = X_i + \Omega_i = (R_{2i} - R_{1i}) + (w_{1i} + w_{2i} + \dots + w_{ki})$$

que l'on définira comme la *redistribution sociale généralisée*.

Une autre extension pourrait prendre en considération le fait — déjà évoqué plus haut — que les modes de vie évoluent avec les renouvellements de la technique et l'accroissement des ressources globales dont dispose la communauté dans son ensemble. Ces renouvellements introduisent un effet de hiérarchisation dans la réalisation des fonctions de consommation (1) selon le schéma présenté dans la figure 2.

Figure 2



L'harmonisation des modes de vie impliquerait que tous les groupes sociaux accèdent aux paliers supérieurs à une cadence satisfaisante, c'est-à-dire qu'ils participent sans trop de décalage aux modes de consommation supérieurs caractérisés par les qualités techniques supérieures (ex : un logement équipé de salle de bains appartiendrait sur notre schéma à un palier supérieur qu'un logement non équipé). Pour certaines fonctions, la généralisation des « modes » nouveaux s'effectue quasi obligatoirement, à la suite des normes collectives légalement sanctionnées (ex : âge de scolarité). Pour d'autres fonctions, dont le logement est un bon exemple, les prestations sociales cherchent à inciter l'adoption des normes supérieures. La nécessité des actes de redistribution pourrait être appréciée sous cet angle de « niveau de consommation » (analysé en termes physiques et qualitatifs et non plus monétaires).

(1) Qui se modifient elles-mêmes historiquement avec l'évolution des activités qu'elles absorbent (l'activité des « bains et douches » se fonde de nos jours presque totalement dans la fonction logement, qui se gonfle ainsi ; à l'inverse l'ampleur nouvelle de l'activité « repas pris hors du domicile » provoque l'éclatement de la « fonction » alimentation).

## 2. — PROBLÈMES DE MÉTHODOLOGIE

Parmi les problèmes soulevés par le cadre conceptuel tel qu'il vient d'être résumé, certains points méritent d'être approfondis, à savoir :

- L'évaluation des avantages collectifs réaffectés ;
- Les partitions de la population ;
- L'équilibre du bilan.

### 2.1. — L'ÉVALUATION DES AVANTAGES COLLECTIFS RÉAFFECTÉS

Les réaffectations qui s'effectuent sous la forme d'une consommation collective — « divisible » ou non — c'est-à-dire qui sont attribuées sans acquittement d'un prix de la part de l'acquéreur (éducation publique, utilisation du réseau routier...) doivent être valorisées avant d'être incorporées à l'ensemble des avantages collectifs dont certains sont monétaires par nature (prestations sociales, transferts, etc...).

Cette évaluation peut se faire de trois façons :

2.1.1. Par référence à des prix d'équilibre théorique. Nous avons écarté cette hypothèse qui, de toutes façons, ne se justifierait que si tous les échanges étaient évalués selon la même méthode.

2.1.2. Par référence aux prix des services, identiques ou comparables offerts sur le marché. Les défauts principaux d'une telle évaluation résident dans les trois points suivants :

- a) Le prix de marché de certains biens ou services est lui-même dépendant de l'existence d'un secteur non-marchand plus ou moins important; valoriser le secteur hors marché par les prix du secteur marchand n'est admissible que si le premier n'a qu'une influence marginale insignifiante sur les prix constatés, ce qui n'est pas le cas de la plupart des services produits par les collectivités publiques.
- b) Dans la mesure où il n'existe pas de secteur privé parfaitement comparable (dans l'enseignement supérieur par exemple) la détermination du prix de référence peut être impossible, dans le meilleur des cas conventionnel.
- c) Enfin, cette méthode ferait apparaître une différence entre la « valeur » des productions distribuées par les collectivités et les coûts de ces mêmes productions. Cette différence hautement fictive introduirait des pertes et profits imaginaires dans les flux observés de la redistribution.

2.1.3. Restent alors à évaluer les services « non-marchands » <sup>(1)</sup> par les dépenses qu'ils impliquent pour les administrations qui les fournissent aux ménages. Cette méthode, la plus simple, ne permet pas de savoir si ces coûts correspondent à un « prix », résultant de la confrontation d'une offre et d'une demande, mais elle présente l'avantage de garder une cohérence comparable entre les flux monétaires observés.

Pour des motifs théoriques et pratiques, il semble donc que seule la troisième méthode soit praticable en l'état des renseignements statistiques et de l'analyse théorique.

### 2.2. — CATÉGORIES DE MÉNAGES

Les différents systèmes redistributifs ne touchent pas les mêmes personnes physiques, et même quand ce serait le cas, ils ne s'adressent pas

(1) Remarquons que la distinction entre échanges marchands et non-marchands, d'ailleurs souvent conventionnelle, peut être importante pour une étude de conditions d'offre de services collectifs, mais qu'elle n'apparaît pas être d'une grande utilité pour l'analyse de la redistribution.

à elles dans la même situation. Les catégories appréhendées varient selon les systèmes en fonction des objectifs poursuivis. Ainsi :

- Les impôts directs touchent les ménages selon le niveau et la nature de leur revenu et la taille de la famille.
- Les impôts indirects, par contre, sont discriminants pour les ménages envisagés comme consommateurs.
- L'assistance aux Anciens Combattants s'adresse à des individus en situation particulière et à eux seuls.
- Les prestations sociales médicales visent les individus en tant que tels et la redistribution est plus apparente si l'on répartit les ménages en fonction de l'âge, du sexe ou plus généralement du degré de morbidité.

De façon générale, il apparaît que pour les prélèvements collectifs, la partition des ménages en catégories socio-professionnelles, niveaux de revenu et tailles de famille, recouvre les principaux facteurs discriminants communs. Par contre, pour la réaffectation des avantages, ces mêmes partitions ne font pas toujours apparaître d'effets réellement discriminants, et significatifs de chacun des mécanismes particuliers tels l'éducation, la santé, les prestations chômage, etc...

Or, la redistribution globale ne peut s'apprécier réellement qu'en intégrant, d'une part, tous les prélèvements et d'autre part, tous les avantages pour des catégories de ménages homogènes et dont la délimitation ne peut changer selon l'objet des flux considérés. D'où la nécessité méthodologique de définir un découpage social qui servira tout au long de l'analyse comme une sorte de « *plus grand commun diviseur* ». Ce découpage ne sera, certes, pas toujours aussi pertinent qu'il serait souhaitable, mais il fournira une charpente pour les bilans catégoriels à dresser.

Dans l'état actuel de nos travaux, il nous semble qu'un découpage socio-professionnel, avec cinq ou six catégories <sup>(1)</sup> qui seront analysées à l'occasion en termes de revenu familial ou en fonction de la taille des ménages, constitue l'extrême limite des possibilités d'exploitation des sources existantes dans une optique globale. Certains sous-chapitres de nos bilans notamment pour l'éducation et la santé, pourront cependant faire intervenir d'autres critères d'analyse plus significatifs pour les secteurs considérés que ceux utilisés pour l'ensemble de la redistribution. D'autre part, avec la création de sources nouvelles ou encore en se limitant à l'analyse d'échantillons représentatifs de la population <sup>(2)</sup>, il sera possible d'aboutir à des découpages plus satisfaisants. Dans beaucoup de secteurs de redistribution, ce sera l'analyse des données qui fera ressortir les critères discriminants.

L'information sur les revenus est malheureusement limitée en raison du phénomène bien connu de dissimulation (qui se produit, non seulement dans les rapports des ménages avec le fisc, mais aussi à propos des enquêtes sur la consommation ou le mode de vie des familles). C'est pourquoi il nous semble d'ores et déjà que les enquêtes sur les conditions de vie des familles — consommation, équipement, etc... — fourniront de meilleurs indications au sujet des revenus que les statistiques de revenus proprement dites. Cela dit, les données fiscales de type I.R.P.P. nous serviront aussi, quel que soit leur degré d'exactitude, dans la mesure où elles indiquent la masse réelle de la contribution fiscale directe des différentes catégories

---

(1) Inactifs, ouvriers agricoles, exploitants agricoles, indépendants, salariés non-agricoles, avec la possibilité d'isoler parmi les indépendants les professions libérales et parmi les salariés quatre ou cinq sous-groupes.

(2) C'est ainsi qu'on utilisera un échantillon de familles nombreuses de la région parisienne.

sociales. Pour passer des tranches de revenu fiscales aux évaluations plus réalistes des  $Y_1$ , il conviendra d'appliquer les correctifs d'évasion fiscale qui paraîtront les plus appropriés à la catégorie socio-professionnelle et au niveau de revenu étudiés.

Il restera cependant à résoudre le passage de tranche du revenu au découpage en termes de C.S.P. Il n'est pas sûr qu'en l'état actuel de notre information, il nous sera possible de déterminer le volume global  $Y_1$  de telle ou telle sous-catégorie socio-professionnelle (comme par ex. : « cadres supérieurs », « ouvriers », etc...). Si tel est bien le cas, seuls pourront être dressés, dans une première phase de l'investigation, des bilans *partiels* à savoir, des bilans qui se limitent ou bien à des circuits spécifiques (ex : sécurité sociale), ou bien à l'estimation chiffrée des taux de participation (ex : éducation nationale), ou bien à l'évolution des incidences de la fiscalité indirecte à présent mal connues.

### 2.3. — LE BILAN

Le problème général posé dans ce paragraphe est celui de l'enregistrement des deux flux complémentaires des prélèvements ( $R_1$ ) et des réaffectations ( $R_2$ ) de la redistribution globale de façon à faire apparaître, pour les catégories de ménages concernées, l'effet net de redistribution  $X_i$ .

Selon les définitions précédemment admises, on considérera comme « *divisibles* » tous les prélèvements ou réaffectations même indirects pour lesquels il est possible de désigner une personne physique comme contribuable (ou cotisant) et bénéficiaire : par exemple, l'impôt direct I.R.P.P., les impôts indirects, les services d'éducation nationale, etc. Seront définis comme « *indivisibles* » les prélèvements et avantages dont l'affectation ne peut être faite, sauf convention particulière, à des personnes physiques, mais vise l'ensemble de la collectivité : par exemple, les impôts directs sur le revenu ou le capital des entreprises publiques ou semi-publiques, les frais généraux d'administration de la Sécurité Sociale, la Justice, la Défense Nationale et même certaines subventions versées aux entreprises pour couvrir des services d'intérêt général (subventions d'enseignement et de recherche...) (1), etc.

La démarche qui va suivre expliquera pourquoi l'introduction des prélèvements et avantages indivisibles est nécessaire et comment on peut envisager de les affecter.

Dans un premier temps, si on ne considère que les  $R_1$  et  $R_2$  divisibles, il n'y a pas d'égalité comptable nécessaire entre les deux flux et cela pour deux raisons :

a) Parce que  $R_1$  sert au financement des dépenses collectives indivisibles non introduites dans les  $R_2$ .

b) Parce que  $R_2$  peut être financé par des opérations autres que les prélèvements collectifs de  $R_1$ , notamment par création monétaire ou emprunts à l'étranger.

A fortiori, il ne peut pas y avoir, sauf par hasard, d'égalité entre  $R_{1i}$  et  $R_{2i}$  pour une catégorie de ménages «  $i$  » et  $X_i = R_{2i} - R_{1i} \leq 0$ . En ce sens la redistribution s'opère précisément du fait qu'il y a différence (positive ou négative) entre  $R_{1i}$  et  $R_{2i}$ .

(1) L'appréciation des effets redistributifs à travers C et S (cf. § 1.6 supra) étant une dimension importante de l'étude une distinction précise entre subventions d'exploitation (ou d'équilibre) et subventions d'équipement devra être faite puisque les unes affectent la consommation et l'autre l'épargne.

L'égalité comptable à ce niveau de l'analyse ne s'établit que lorsqu'on tient compte de l'ensemble des mécanismes de prélèvements et de réaffectations des avantages. Le bilan comptable de tous ces transferts au sens large pourrait donc être schématisé de la façon suivante :

TABLEAU 1

Catégories d'agents (contributeurs ou bénéficiaires)	Contributions (I)			Dépenses (II)		Solde (II-I)
	Impôts et taxes	Cotisa- tions	Divers	Divisibles	Indivisibles	
1) Ménages .....	$a_1$	B	$c_1$	D		$X_1 (< 0)$
2) Entreprises.....	$a_2$		$c_2$		$e_2$	$X_2 (< 0)$
3) Administration, collec- tivités publiques ...			$c_3$		$e_3$	$X_3 (> 0)$
ENSEMBLE .....	A	B	C	D	E	—

Ce tableau appelle les explications suivantes :

I. Du côté des « contributions », nous estimons que :

- Pour arriver au sous-total « A », il suffit de tenir compte des ménages et des entreprises car les administrations ne payent pas d'impôts ;
- Dans le sous-total « B », seuls sont impliqués les ménages ; en effet, on leur imputera les cotisations même quand celles-ci sont versées par les employeurs (entreprises ou administrations) (1) ;
- Les contributions du type « C » sont de nature diverse et impliquent les trois catégories d'agents ; du côté de administrations notamment ces contributions comprennent, entre autre, les transferts d'une collectivité publique à l'autre de même que l'impasse budgétaire.

En fait, les flux qui sont schématisés par les lettres A, B et C sont extrêmement complexes et ne peuvent être ramenés à ces entités conceptuelles qu'au prix de simplifications. Les tableaux I/A et I/B de l'annexe illustrent, sur les données 1965, les regroupements successifs qu'il est nécessaire d'opérer pour arriver finalement à quelque chose de semblable à notre schéma (cf. la partie gauche du tableau III).

II. Du côté des « dépenses » (c'est-à-dire la réaffectation des ressources publiques et para-publiques), les définitions données plus haut des prestations « divisibles » et « indivisibles » justifient que les cases D-2 et D-3 soient vides, de même que la case E-1. En fait, l'analyse des données réelles des comptes publics n'autorise pas d'aller aussi loin. Dans les tableaux II/A et II/B nous avons opéré des regroupements analogues à ceux des tableaux I/A et I/B pour ramener la multitude des flux réels à des entités conceptuelles plus simples. L'ultime étape se présente dans la partie

(1) Toutefois, certains prélèvements collectifs qui peuvent être assimilés à des cotisations, par exemple les dotations budgétaires aux Comités d'Entreprises, ne sont pas individualisables au niveau des ménages et pourraient être considérés comme cotisations indivisibles des entreprises.

droite du tableau III. On voit que la complexité des flux nous a obligé à maintenir, à côté des « divisibles » et « indivisibles » une troisième colonne — mixte celle-là — des « transferts ». Ces transferts sont « divisibles » du point de vue comptable. Il est clair cependant que seuls les transferts allant vers les ménages peuvent être analysés comme « divisibles » dans notre optique de redistribution sociale. Autrement dit, c'est le total « ménage » qui nous intéresse aussi bien du côté des ressources que du côté des réaffectations.

III. Enfin le bilan II-I peut-être analysé soit en décomposant les « contributions » comme les « dépenses » selon les critères marqués en tête de colonne, soit en considérant le total des lignes :  $X_1 + X_2 + X_3 = 0$ . L'analyse des données 1965 (cf. le tableau III de l'annexe) confirme ce à quoi on s'attendait, à savoir que  $X_1$  et  $X_2$  ne peuvent être que négatifs tandis que le solde  $X_3$  est positif. Citons leur ordre de grandeur pour fixer les idées :

$$X_1 = - 25,0 \text{ milliards de francs}$$

$$X_2 = - 26,6 \text{ milliards de francs}$$

$$X_3 = + 51,7 \text{ milliards de francs}$$

Les bilans catégoriels auxquels nous voulons parvenir sont résumés ici, dans la seule ligne du tableau précédent, celle des ménages dont le solde global est marqué par le symbole  $X_1$ . Pour 1965, on a vu que ce solde est négatif ; il l'est dans l'état actuel de notre information qui nous interdit d'étendre davantage le poste des « divisibles » (= dépenses affectées à une catégorie sociale précise) aux dépens des « indivisibles » dont l'affectation est, soit indéterminée, soit inconnue.

Théoriquement,  $X_1$  ne peut être égal à zéro que si — par pur hasard —  $|X_2| = |X_3|$ , c'est-à-dire si toutes les dépenses « indivisibles » de l'État, des collectivités publiques et des entreprises ( $e_2 + e_3$ ) sont financées à partir des contributions des seules entreprises ( $a_2 + c_2$ ) et des ressources propres à l'État,  $c_3$  (création monétaire, etc.). Il n'y a absolument aucune nécessité pour qu'il en soit ainsi. D'où notre problème concernant le solde  $X_1$ .

Précisons qu'il s'agit là d'un problème technique qui touche à la comparabilité entre groupes sociaux sous l'angle des effets de la redistribution. Penchons-nous, en effet, sur les comptes sociaux des seuls ménages, autrement dit, voyons ce qui se passe à l'intérieur de la ligne 1 de notre tableau précédent (tableau 2).

Cette fois, nous faisons abstraction des contributions et des réaffectations qui ne touchent pas directement les ménages (lignes 2 et 3 du tableau 1). Pour clarifier le raisonnement, nous admettons — conformément aux données 1965 que nous avons analysées — qu'à ce stade,  $R_1$  est supérieur à  $R_2$ . C'est que les dépenses « divisibles » ne représentent après tout, qu'une petite partie du budget, tandis que les taxes sur la consommation et l'I.R.P.P. constituent une part importante des ressources de l'État.

C'est ainsi que nous aurons, dans une première approche, une  $\sum_{i=1}^n x_i$  négative, ce qui obscurcit quelque peu la signification des bilans par catégories sociales. Ces derniers peuvent, en effet, être tous négatifs ce qui — au point de vue de l'interprétation — est un non-sens. Tous les ménages ne peuvent pas être simultanément « perdants » dans la redistribution. *En principe* (à moins d'introduire dans le bilan un agent tiers, que ce soit l'État ou les entreprises : mais nous venons précisément de les

éliminer pour n'étudier que es rapports entre groupes sociaux), le *solde global de l'opération est nul* ; ce postulat théorique entraîne la nécessité d'une égalité comptable entre  $R_1$  et  $R_2$ . Celle-ci est aussi souhaitable au point de vue « technique ». Sous cette condition, en effet, une valeur négative d'un  $x_i$  nous indiquera que le groupe «  $i$  » est *crédeur* de la politique sociale de la collectivité, tandis qu'une valeur positive signifiera qu'il en est le *bénéficiaire* (1).

TABLEAU 2

Catégories sociales contributeurs ou bénéficiaires	Prélèvements divisibles ( $R_1$ )					Réaffectations divisibles ( $R_2$ )			Solde ( $R_2 - R_1$ )
	Impôts directs	Cotisations sociales	Taxes sur consommation	Divers	Total	Transferts individualisés	Participation à des consommations collectives	Total	
1					$r_{11}$			$r_{21}$	$x_1$
2					$r_{12}$			$r_{22}$	$x_2$
3					$r_{13}$			$r_{23}$	$x_3$
.					.			.	.
.					.			.	.
$i$					$r_{1i}$			$r_{2i}$	$x_i$
.					.			.	.
.					.			.	.
$n$					$r_{1n}$			$r_{2n}$	$x_n$
Total des ménages					$R_1$			$R_2$	$X_1 (< 0)$

Autrement dit, il y existe une nécessité à la fois théorique et technique d'introduire dans les bilans de type  $x_1$  (ménages), des redistributions indivisibles telles que :

$$X'_i = R'_{1i} - R'_{2i}$$

et

$$\sum_{i=1}^n x'_i = 0$$

(1) Si l'effet de la redistribution pour une catégorie de ménages «  $i$  » est mesurée par  $x_i$ , la valeur absolue de l'indicateur  $\beta_i = \frac{x_i}{Y_{1i}}$  nous dira à quel degré le groupe en question (ou un ménage quelconque) est crédeur ou bénéficiaire de la redistribution.

Ce résultat sera obtenu par une opération purement conventionnelle qui consiste à rajouter à  $R_2$  une quantité  $Z$  telle que :

$$R_2 + Z = R_1$$

$Z$  peut s'interpréter, ou bien comme une fraction des réaffectations « indivisibles », ou bien comme le solde des prélèvements et des réaffectations s'effectuant dans la sphère des entreprises et des administrations, c'est-à-dire avec les notations du tableau 1 :

$$Z = (e_2 + e_3) - (a_2 + c_2 + c_3) = X_3 - X_2$$

L'idée des réaffectations supplémentaires n'est pas aberrante si l'on admet qu'une partie des dépenses « indivisibles » de l'État et des collectivités profite à coup sûr aux ménages, même lorsqu'il est impossible de dire qui en est le bénéficiaire exact. Le réseau routier en est un bon exemple

Cependant, nous nous trouvons dès lors en face d'un problème d'imputation : comment répartir  $Z$  entre les différentes lignes de notre tableau, c'est-à-dire entre les différents groupes de ménages. Nous voyons quatre possibilités :

- a)  $Z$  sera imputé aux groupes 1, 2...  $n$  proportionnellement à leur population réelle (hypothèse du bénéfice égal pour chaque citoyen).
- b)  $Z$  sera imputé aux groupes sociaux au prorata de leur  $Y_{1i}$  (hypothèse du bénéfice social proportionnel à la « fortune »).
- c)  $Z$  sera imputé aux groupes au prorata de leur  $y_{2i}$ . Cette hypothèse consiste à dire que toutes les réaffectations indivisibles et (encore) inconnues sont réparties entre les groupes de la même manière que celles qui sont connues. Elle est donc peu satisfaisante.
- d)  $Z$  sera imputé aux groupes sociaux au prorata de leur  $r_{1i}$ . Cette hypothèse n'a aucun sens économique précis, en revanche, elle est la plus neutre de toutes. Car, dans le fond, l'opération fictive est bouclée : on « restituera » à chaque groupe — au prorata de ses contributions de type  $R_1$  — cette fraction de  $R_1$  que nous n'aurons pu attribuer à aucun bénéficiaire socialement distinct.

Cette dernière hypothèse ne nous semble pas fausser les résultats des calculs, elle en marquera cependant les limites. Son importance numérique sera d'autant plus faible que nous réussirons davantage à identifier les bénéficiaires réels des différentes consommations publiques.

## CONCLUSION

Nous avons tenté d'esquisser la méthodologie d'une étude systématique de la redistribution. Cette recherche vise à établir le compte des prélèvements fiscaux et para-fiscaux d'une part, et des réaffectations collectives d'autre part, pour autant de catégories sociales distinctes que les sources existantes nous permettent d'isoler.

Telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, l'étude sera avant tout descriptive, c'est-à-dire qu'elle se résumera par des « constats ». De plus, elle aura un caractère comptable, à la fois par son recours exclusif à l'évaluation *monétaire* et par son ambition de parvenir à des « bilans catégoriels ». Il est d'ailleurs fort possible qu'en l'état actuel des sources, ces bilans resteront partiels (au niveau de l'étude macro-économique).

A supposer qu'on parvienne à dresser des bilans complets, la recherche doit se prolonger dans trois directions :

1. Celle de l'appréciation « politique » (rapporter la redistribution effective aux intentions explicites ou tacites du législateur).

2. Celle d'analyses économiques complémentaires ne faisant apparaître que les redistributions intra, ou inter-groupes de ménages par exemple :

- la redistribution géographique par observation des flux inter-régionaux.
- les aspects diachroniques de la redistribution par revenus différés dans le temps, liés, soit aux systèmes de retraites, soit aux revenus des placements d'épargne, voire de la désépargne.
- l'analyse qui tenterait de déterminer dans quelle mesure les structures du marché ne créent pas des mécanismes compensatoires aux effets de la redistribution ou, en d'autres termes, ne suscitent pas des mécanismes de « feed-back ».

3. Celle de l'appréciation sociologique (tentatives d'évaluer l'efficacité sociale des flux redistributifs, que ce soit en termes de « réduction des tensions sociales », ou en ceux, plus classiques, de « production d'utilité publique »).

On pressent que ces prolongements éventuels doivent pousser plus loin la clarification du concept de la « consommation élargie » et qu'ils doivent dépasser l'analyse purement comptable qui ne rend jamais entièrement compte des phénomènes de consommation.

## ANNEXE

Remarques :

Les tableaux I B et II B n'ont qu'une valeur approximative et n'ont d'autre but que de dégager des ordres de grandeur pouvant illustrer certains concepts développés au cours de l'article ; les travaux en cours au C.R.E.D.O.C. sur l'incidence de l'impôt indirect sur la consommation des ménages, nous amèneront à modifier la répartition de ces impôts entre les différents agents, et à préciser leur contenu.

TABLEAU I A

**Origines et nature des ressources des administrations en 1965**  
(Optique : Comptabilité Nationale)

(millions de Francs)

	Ménages	Entreprises et institutions financières	Adminis- trations	Total
Cotisations sociales des salariés ....	11 956			11 956
Cotisations sociales des employeurs.		42 136		42 136
Cotisations sociales des assurés non salariés .....	3 908			3 908
Impôts sur le revenu des personnes physiques .....	16 251			16 251
Autres impôts directs .....	4 505	491		4 996
Taxes sur le chiffre d'affaires .....		40 169	35	40 204
Taxes uniques et spécifiques .....		16 060		16 060
Versement forfaitaire sur les salaires et taxes d'apprentissage .....		7 224	545	7 769
Autres impôts indirects .....	2 113	15 666	671	18 450
Impôts sur les bénéfices des sociétés.		9 264		9 264
Subventions entre administrations ..			13 301 <sup>(2)</sup>	13 301
Opérations diverses de répartition ..	3 982	1 244	30	5 256
Total .....	42 715	132 254	14 582	189 551
Autres ressources non ventilées ....			3 946	3 946 <sup>(1)</sup>
Total .....			18 528	193 497
Impôts versés aux entreprises (O.N.I.C.) .....		— 783		— 783
Total .....	42 715	131 471	18 528	192 714

(1) Dépenses et recettes extérieures des administrations, coopérations internationales, impôts, dividendes et fermages, dommages de guerre.  
(2) Valeur à déduire pour obtenir les dépenses consolidées des administrations.

TABLEAU II A

## Structure des dépenses des administrations en 1965

(Optique : Comptabilité Nationale)

(millions de Francs)

	État	Collectivités locales	Sécurité Sociale	Autres administrations	Total
<b>I. — Fonction et développement des services administratifs en Métropole . . . . .</b>	<b>43 817</b>	<b>17 805</b>	<b>2 683</b>	<b>7 110</b>	<b>71 415</b>
a) Consommation . . . . .	12 761	3 455	599	1 636	18 451
b) Salaires en espèces . . . . .	21 689	4 717	1 858	2 983	31 247
Salaires en nature . . . . .	816	85	—	—	901
c) Formation brute de capital fixe . . . . .	4 222	7 231	81	1 566	13 100
Achats de terrains et immeubles anciens . . . . .	283	889	—	552	1 724
d) Intérêts . . . . .	3 850	1 292	3	112	5 257
Assurances . . . . .	3	55	9	3	70
Opérations diverses de répartition . . . . .	193	81	133	258	665
<b>II. — Opérations de redistribution en Métropole . . . . .</b>	<b>31 413</b>	<b>5 843</b>	<b>58 955</b>	<b>851</b>	<b>97 062</b>
a) Prestations sociales . . . . .	8 805	472	58 320	32	67 629
b) Assistance en espèces . . . . .	6 019	1 440	510	235	8 204
c) Dommages de guerre . . . . .	284	—	—	—	284
d) Subventions aux entreprises et aux ménages . . . . .	15 981	1 097	120	430	17 628
<b>III. — Relations entre la Métropole et l'extérieur . . . . .</b>	<b>6 879</b>		<b>289</b>	<b>3</b>	<b>7 191</b>
a) Coopérations internationales : accords bilatéraux . . . . .	1 634	—	—	—	1 634
en France . . . . .	118	—	—	—	118
à l'étranger . . . . .	496	—	—	—	496
b) Dépenses extérieures : Algérie . . . . .	490	—	181	—	671
autres P.O.M. . . . .	2 894	—	—	—	2 894
étranger . . . . .	1 267	—	108	3	1 378
Total . . . . .	<b>82 129</b>	<b>23 648</b>	<b>61 297</b>	<b>7 964</b>	<b>715 668</b>
<b>Autres opérations :</b>					
Cotisations sociales des administrations . . . . .	1 451	1 008	—	430	2 889
Impôts indirects . . . . .	—	307	219	744	1 270
Subventions aux administrations :					
• équipements . . . . .	2 676	252	38	45	3 011
• autres . . . . .	8 992	671	363	1	10 027
Épargne . . . . .	9 547	4 049	448	737	14 781
Passage des dépenses à déduire, FBCF . . . . .	— 4 222	— 7 231	— 81	— 1 566	— 13 100
Achats de terrains et immeubles anciens . . . . .	— 283	— 889	—	— 552	— 1 724
<b>Total comptes d'affectation . . . . .</b>	<b>100 290</b>	<b>21 815</b>	<b>62 914</b>	<b>7 803</b>	<b>192 822</b>

TABLEAU I B

## Origine des ressources des administrations en 1965

(Optique : étude Redistribution)

(millions de Francs)

	Ressources analysées Ménages	Ressources non analysées Entreprises	Mouvements entre Administrations	Total
Cotisations sociales des salariés ..	11 956			11 956
Cotisations sociales des employeurs .....	42 136			42 136
Cotisations sociales des assurés non salariés .....	3 908			3 908
Impôts sur le revenu des personnes physiques .....	16 251			16 251
Autres impôts directs (1) .....	1 410	3 586		4 996
Taxes sur le chiffre d'affaires (2) ..	37 070		3 134	40 204
Taxes uniques et spécifiques (3) ..	10 037	6 023		16 060
Versement forfaitaire sur les salaires et taxes d'apprentissage (4) .....		7 224	545	7 769
Autres impôts indirects (5) .....	5 654	12 796		18 450
Impôts sur les bénéfices des sociétés (6) .....		9 264		9 264
Subventions entre administrations. Opérations diverses de répartition (7) .....			13 301	13 301
	3 982	1 244	30	5 256
<b>Total .....</b>	<b>132 404</b>	<b>40 137</b>	<b>17 010</b>	<b>189 551</b>
Autres ressources non ventilées (8) .....			3 946	3 946
<b>Total .....</b>	<b>132 404</b>	<b>40 137</b>	<b>20 956</b>	<b>193 497</b>
Impôts versés aux entreprises (O.N.I.C.) .....		— 783		— 783
<b>Total .....</b>	<b>132 404</b>	<b>39 354</b>	<b>20 956</b>	<b>192 714</b>

(1) Il n'a été retenu, pour cette catégorie d'impôts payés par les ménages, que les impôts sur mutations à titre gratuit et la taxe différentielle automobile (vignette).

(2) Les taxes autres que celles qui frappent la consommation des administrations ont une incidence sur la consommation des ménages et sont, en définitive, payés par eux.

(3) La partie de ces taxes qui frappent la consommation intermédiaire des entreprises (taxes sur les transports de marchandises, une partie des taxes intérieures sur les produits pétroliers) figurent à la charge des ménages, mais il est difficile de saisir leurs incidences sur leurs dépenses. Elles sont payées par les ménages car incluses dans le prix de vente, mais leur ventilation par produit n'est pas possible d'où affectation aux entreprises.

(4) La taxe d'apprentissage n'a pas été analysée, comme ayant une incidence sur le revenu des ménages, en effet, la suppression de cette taxe en 1968 n'a pas eu de répercussion sur le niveau des salaires. Toutefois, elle est payée par les ménages car incluse dans le prix de vente, mais sa ventilation par produit n'est pas possible d'où affectation aux entreprises.

(5) Nous avons retenu dans ce groupe de taxes, les taxes qui frappent directement la consommation des ménages (surtaxe des apéritifs, etc...) et la contribution mobilière (taxe d'habitation). Les patentes, taxes spéciales recouvrées au profit de l'O.N.I.C., taxes sur les propriétés bâties et non bâties, taxes sur les opérations de bourse, etc... sont incluses dans la colonne « entreprises ».

(6) Les impôts sur les bénéfices des sociétés représentent un prélèvement sur les revenus du capital touchés en grande partie par les ménages, mais leur ventilation par catégories de ménages percepteurs de ces revenus n'est pas encore possible, aussi l'affectation a été faite aux entreprises.

(7) La partie retenue comme le prélèvement sur les ménages sont en grande partie des cotisations à des administrations privées (syndicats, communautés religieuses, colonies de vacances).

(8) Impôts entre administrations internationales.

TABLEAU II B

## Structure des dépenses des administrations en 1965

(Optique : Redistribution)

(millions de Francs)

	Ménages	Entreprises	Adminis- trations	Total
<b>1. Transferts (a)</b>				
Prestations sociales en espèces .....	52 533			52 533
Assistance en espèces .....	8 204			8 204
Assistance en nature .....	3 317			3 317
Domage de guerre .....	166	12	106	284
Subventions aux entreprises .....		12 776 (b)		12 776
<b>2. Services à prix subventionnés (a)</b>				
Alimentation .....	1 652 (b)			1 652
Transports .....	2 134 (b)			2 134
Habitation .....	1 067 (b)			1 067
<b>3. Services gratuits divisibles</b>				
Éducation { services .....	16 565			
{ investissements .....	3 138			
Urbanisme .....	(c)			
Santé { Prestations en nature (a) .....	15 096			15 096
{ investissements .....	256			256
Routes .....	1 961			1 961
Culture .....	1 300			1 300
<b>4. Services indivisibles</b>				
Défense nationale .....			19 018	19 018
Pouvoirs publics et administration générale .....			3 595	3 595
Justice, sécurité intérieure .....			2 633	2 633
Relations extérieures .....			7 191	7 191
Fonctionnement des administrations privées .....			7 110	7 110
Affaires économiques .....			3 528	3 528
Administration générale, collectivités locales et Sécurité Sociale .....			12 310	12 310
<b>5. Autres opérations</b>				
Cotisations sociales des administrations .....			2 889	2 889
Impôts entre administrations .....			1 270	1 270
Subventions entre administrations .....			13 038 (d)	13 038
Total .....	107 389	12 788	72 688	192 865
Solde des autres opérations à déduire .....			— 43	— 43
Ensemble .....	107 389 (e)	12 788 (e)	72 645 (e)	192 822 (e)

(a) Cette lettre permet de reconstituer les opérations de redistribution en métropole, définition Comptabilité Nationale.

(b) Cette lettre permet de reconstituer les subventions aux entreprises et aux ménages, définition Comptabilité Nationale.

(c) Cette fonction a été mentionnée pour mémoire, et fera l'objet ultérieurement d'une estimation.

(d) Ce poste ne reprend pas intégralement les dépenses de fonctionnement des collectivités locales, et de Sécurité Sociale, en effet une partie de ces dépenses est déjà intégrée dans les services gratuits.

(e) Y compris les dépenses en capital et investissements.

TABLEAU III

## Ressources et emplois du compte d'affectation des administrations en 1965

(millions de Francs)

	Origine des ressources des administrations				Destination des emplois des ressources				Solde <sup>(2)</sup>
	Impôts	Cotisations	Divers	Total I	Transferts directs	Services gratuits divisibles	Services indivisibles	Total II	
<b>Catégories d'agents</b>									
Ménages .....	70 422	58 000	3 982	132 404	69 073	38 316		107 389	- 25 015
Entreprises .....	38 110		1 244	39 354	12 788			12 788	- 26 566
Administrations .....	3 679		17 277	20 956	17 260		55 385	72 645	+ 51 689
Écart entre dépenses et recettes des administrations <sup>(1)</sup> .....								- 108	- 108
<b>Ensemble</b> .....	112 211	58 000	22 503	192 714	99 121	38 316	55 385	192 714 <sup>(3)</sup>	0

(1) Cet écart est dû à ce que les dépenses et les ressources ont été étudiées dans les documents comptables différents (voir tableaux I A et II A).  
(2) Total II — Total I.  
(3) Les dépenses consolidées des administrations s'obtiennent en soustrayant de la dépense totale des administrations, les transferts directs aux administrations (192 714 — 17 260 = 175 454).

## Sources statistiques :

- Statistiques et Études Financières : n° 194 — février 1965  
n° 221 — mai 1967  
n° 228 — décembre 1967
- Statistiques et Études Financières : n° 221 — mai 1967  
(supplément) n° 213 — septembre 1966
- Direction de la Comptabilité Publique : Comptes des Administrations 1965
- Études et Conjoncture : Les comptes de la Nation de l'année 1965
- C.R.E.D.O.C. : Origine du financement de l'éducation.

## BIBLIOGRAPHIE

- F. Gérard ADAMS, « The Size of Individual Income : Socio-Economic variables and chance variation », *Review of Economics and Statistics*, vol. 40, 1958.
- D. J. AIGNER et A. J. HEINS. « A social Welfare View of the Measurement of Income Equality », *Review of Income and Wealth*, séries 13, n° 1, mars 1967.
- G. C. ANKERL, *Le concept de l'Investissement dans l'Homme comme aspect de la politique de répartition*, Paris, Sirey, 1969.
- T. BARNA, *Redistribution of Income through Public Finance in 1937*, Oxford, 1945.
- G. S. BECKER, *Human Capital and the Personal Distribution of Income : An Analytical Approach*. Un. of Michigan, Ann Arbor, Michigan, 1967.
- G. S. BECKER, *Human Capital : An theoretical and empirical analysis with special reference to education*. New-York, NBER, Columbia Un. Press, 1964.
- Rajnar BENTZEL, « The social significance of income distribution statistics », *The review of income and wealth*, séries 16, n° 3, sept. 1970.
- Kjeld BJERK, « Income and wage distribution : Part 1 : A survey of the literature », *The review of income and wealth*, séries 16, n° 3, sept. 1970.
- Hubert BROCHIER, *Finances publiques et redistribution des revenus*, Paris, A. Colin, 1950.
- Hubert BROCHIER, « Réflexions sur une politique des revenus », *Revue Économique*, n° 2, 1966.
- Martin BRONFENBRENNER « Some Neglected Implications of Secular Inflation », *Post-Keynesian Economics*, éd. Kurihara (Kenneth K.), New Brunswick, New-Jersey, Rutgers Univ. Press, 1954.
- E. D. BUDD, *Inequality and Poverty*, New York, Norton, 1967.
- D. CHABANOL, « L'autre France, réflexions sur la redistribution des revenus », *Analyse et Prévision* tome VII, n° 2, février 1969.
- D. G. CHAMPERNOWNE, « A Model of income distribution », *Economic Journal*, juin 1953.
- C. CLARK et G. STUVEL, *Income redistribution and the statistical foundations of economic policy*. Londres, Bowes and Bowes, 1964 (Income and Wealth, séries X).
- P. COULBOIS « Introduction à la politique des revenus », *Rivista Internazionale di Scienze Economiche e Commerciali*, 1964.
- P. DAUMART, *Le prix de l'enseignement en France*, Paris, Calmann-Lévy, 1969.
- Jorgen S. DICH, « On the possibility of measuring the distribution of personal Income », *The Review of Income and Wealth*, séries 16, n° 3, sept. 1970.
- M. FRIEDMAN « Choice, chance and the personal distribution of income », *The Journal of Political Economy*, août 1953.
- M. FRIEDMAN, *The distribution of income in inequality and poverty*, New York, Norton, 1967.
- George GARVY, *Inequality of income : Causes and Measurement*, New York, N.B.E.R., 1952 (Studies in income and wealth, vol. 15).
- R. GIBRAT, *Les inégalités économiques*, Paris, Sirey, 1931.
- I. J. GOFFMAN, « Incidence of taxation in Canada », *Public Finance*, 1964, n° 1.
- J. F. GOLDSMITH, « Changes in the size distribution of income », *American Economic Review*, mai 1957.
- J. F. GOLDSMITH, *The relation of census income distribution statistics to other income data*, New York, N.B.E.R. (Studies in Income and Wealth, vol. 23).
- Christopher GREEN « Negative taxes and monetary incentives to worse : the static theory », *The Journal of Human Resources*, III, 3.
- B. de JOUVENEL, *The ethics of redistribution*, Cambridge, Un. Press.
- S. KUZNETS, « Economic growth and income inequality », *American Economic Review*, mars 1955.
- R. J. LAMPMAN, « Approaches to the reduction of poverty », *American Economic Review*, mai 1965.
- S. LEBERGOTT, « The shape of the income distribution », *American Economic Review*, juin 1955.
- J. LECAILLON, *Croissance, répartition et politique des revenus*, Paris, Cujas, 1964.
- J. LECAILLON, « La politique des revenus », *Revue Économique*, n° 3, 1965.
- J. LECAILLON, *L'inégalité des revenus*, Paris, Cujas, 1970.
- G. LEDUC, *Le transfert social, fondement du progrès économique*, Paris, P.U.F. éd., 1969.
- J. MARCHAL et J. LECAILLON, *La répartition du revenu national*, Paris, éd. Genin.

- Th. MAYER, « The distribution of ability and earning », **Review of Economics and Statistics**, mai 1960.
- J. E. MEADE, **Efficiency, Equality and the ownership of Property**, London, Allen and Unwin, 1964.
- J. MINCER, « Investment in Human Capital and Personal Income Distribution », **Journal of Political Economy**, août 1958.
- R. A. MUSGRAVE, « The incidence of the tax structure and its effects on consumption », **Federal Tax Policy for Economic Growth and Stability**, Joint Committee on the Economic Report, 1955.
- R. A. MUSGRAVE, **The theory of Public Finance. A Study in Public Economy**, New York, Mc Graw-Hill, 1959.
- J. L. NICHOLSON « Redistribution of income. Notes on some problems and puzzles », **The Review of Income and Wealth**, séries 16, n° 3, sept. 1970.
- O.N.U., **Income in post-war Europe : a study of policies, growth and distribution**, Genève, O.N.U., 1967.
- R. PERLMAN, « A negative income tax plan for maintaining work incentives », **Journal of Human Resources**, III, 3.
- J. PERON-MAGNAN, **Inflation et Répartition des Revenus Salariaux**, Paris, Sirey, 1964.
- M. W. REDER, **Theory of Income Size Distribution**, N.B.E.R., New York, 1969.
- R. RUGGLES, « Income distribution theory », **Review of Income and Wealth**, séries 16, N° 3, sept. 1970.
- R. S. G. RUTHERFORD, « Income distribution : A new model », **Econometrica**, juin 1955.
- L. SOLTOW, **Towards income equality in Norway**, Madison, Un. of Wisconsin Press, 1965.
- J. J. SPENGLER, « Changes in income distribution and social stratification : A note », **American Journal of Sociology**, 1953.
- R. H. TAWNEY, **Equality**, Londres, Allen & Unwin, 1952.
- J. TINBERGEN, « A positive and a normative theory of income distribution », **The Review of Income and Wealth**, séries 16, n° 3, sept. 1970.
- J. TINBERGEN, « On the theory of income distribution », **Weltwirtschaftliches Archiv**, 77 (2), 1956.
- J. TINBERGEN, « Welfare Economics and Income Distribution », **American Economic Review**, n° 2, mai 1957.
- B. TRENTIN, « Politique des revenus et planification », **Les Temps Modernes**, août-septembre 1964.
- VARIII AUCTORES, **Colloques internationaux du C.N.R.S.**, Sciences humaines, Économie publique, Biarritz, 2-9 septembre 1966, Paris, C.N.R.S., 1968.